

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclenchement du plan canicule : Prévenir et sensibiliser

Lundi 19 juin, la préfecture du Loiret a activé le niveau 3 d'alerte orange du plan canicule. Dès lors, la Mairie d'Orléans et le Centre communal d'action sociale (CCAS) se mobilisent afin de prévenir les risques sanitaires pouvant être provoqués par de trop fortes chaleurs.

La Mairie informe les habitants

Trois messages doivent être véhiculés lors de fortes chaleurs :

- le déclenchement par la préfecture du plan canicule
- les recommandations et comportements à adopter pour prévenir des coups de chaleur et risque de déshydratation
- l'existence du registre « Plan d'urgence et d'alerte » du CCAS

Plusieurs canaux sont utilisés pour la diffusion de ces messages :

- Edition :
 - o d'un dépliant « Recommandations en cas de forte chaleur » (diffusé par le CCAS)
 - o d'un bulletin d'inscription sur le registre « Plan d'Alerte et d'Urgence des personnes »
- Publication de ces deux supports
 - o sur le site orleans-metropole.fr
 - o dans le calendrier des aînés (10 000 exemplaires)
- Diffusion des messages
 - o sur les réseaux sociaux
 - o sur les Journaux électroniques d'Informations
 - o par Alerte SMS
- Communication vers les médias pour un plus large relais de l'information

Le rôle du CCAS vers les seniors

Le Centre Communal d'Action Social a pour missions de prévenir les personnes inscrites sur le registre d'alerte et d'urgence, de rappeler les comportements à privilégier en cas de forte chaleur et la possibilité de contacter le Centre local d'information et de coordination (CLIC) en cas de difficulté. Un recensement des lieux rafraichis et des bornes d'eau potable est également effectué. .

Le registre recense, sur la base du volontariat, les personnes considérées comme vulnérables, à savoir :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- ou toute personne en situation de handicap vivant seule à son domicile

Le registre compte à ce jour 1629 personnes.

Après 3 tentatives d'appel non abouties, le CCAS mène une enquête auprès des tiers ou du voisinage sur la base des données communiquées dans le bulletin d'inscription, pour vérifier les raisons de ce silence et s'assurer que la personne ne rencontre pas un problème sanitaire.

Le rôle des établissements municipaux vers tous les publics

Dans les établissements accueillant des personnes fragilisées par les fortes chaleurs, une attention particulière est portée afin de leur permettre :

- de boire régulièrement
- de pratiquer des loisirs en extérieur en dehors des heures les plus chaudes dans de bonnes conditions (port de chapeau, lunettes, crème solaire...)
- de rappeler les recommandations et comportement à adopter en cas de fortes chaleurs
- de pratiquer des jeux d'eaux (pour les plus jeunes)
- d'adapter le cas échéant les horaires et fréquences de rondes (la nuit pour les résidents des logements-foyers)

Enfin les salles rafraîchies de la ville sont ouvertes à tous les publics et peuvent proposer de l'eau en cas de besoin.

- Médi@thèque Maurice Genevoix - La Source - 1 place Pierre Minouflet
Ouverte mardi et samedi : 10h-12h30 et 14h-18h, mercredi et vendredi : 10h-18h, jeudi : 13h-19h
- Médiathèque Gambetta – Centre-ville - 1 place Gambetta
Ouverte mardi, mercredi, vendredi, samedi : 10h-18h, jeudi : 13h-20h
- Médiathèque Madeleine - 2 place Louis Armand
Ouverte mardi, jeudi, vendredi : 14h–18h, mercredi : 10h–12h et 14h–18h, samedi : 10h–12h et 13h30-17h30
- Le musée des Beaux-Arts - 1 rue Fernand Rabier
Ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h, le vendredi jusqu'à 20h, et le dimanche de 13h à 18h.
- Le Palais des Sports - 14, rue Eugène Vignat
Ouvert de 07h30 à 22h30, du lundi au vendredi et 07h30-18h30 le samedi

Les salles de restaurations des résidences logements-foyers, de 8h à 20h :

- Alice Lemesle, 36, rue du 11 novembre
- Isabelle Romée – 7 rue du Puits de Linières